

# Le dispositif « DEVOIRS FAITS »

- Pour qui ?
- Pourquoi ?
- Comment ?

# Pour qui est fait ce dispositif ?

- A partir de janvier, les créneaux évoluent. Votre enfant peut s'inscrire au dispositif « devoirs faits » :
- Entre 13h et 14h, le mardi, s'il est en 5<sup>ème</sup> ; Entre 13h et 14h, le jeudi, s'il est en 4<sup>ème</sup>
- Entre 13h et 14h, le vendredi s'il est en 3<sup>ème</sup> .

D'autres créneaux peuvent être proposés à la demande et en fonction du nombre de volontaires !

- Entre 16h et 17h s'il est en 6<sup>ème</sup> .

# Et si mon enfant n'est pas demi-pensionnaire ?

## **1<sup>ère</sup> solution**

- Il peut manger une fois par semaine à la cantine pour pouvoir aller aux devoirs faits (inscription au ticket)

## **2<sup>ème</sup> solution**

- Ou il peut manger à la maison et revenir pour 13h00.

# Pourquoi mon enfant irait-il aux devoirs faits ?

- Le travail personnel nécessite d'avoir compris les notions abordées en classe, d'être capable d'analyser une consigne et nécessite de l'organisation.

## C'est pourquoi :

- Un professeur encadre chaque séance afin d'amener progressivement l'élève vers davantage d'autonomie dans le travail personnel.
- Chaque élève peut être aidé individuellement pendant ces séances.
- C'est un temps d'échange privilégié avec un professeur.

# Et si mon enfant sait déjà s'organiser ?

- Le dispositif permet de « faire ses devoirs » tous ensemble, dans un petit groupe. Une ambiance de travail se crée entre les élèves et les stimule.
- Pour les élèves de 3<sup>ème</sup>, les séances de « devoirs faits » proposeront un accompagnement au DNB (comment se préparer pour le DNB, réviser efficacement tout au long de l'année, préparer son oral...)

# Il n'est plus nécessaire de suivre les devoirs à la maison ?

- Il est toujours nécessaire de suivre votre enfant à la maison si vous le pouvez. En effet, parfois tous les devoirs ne seront pas terminés. Par ailleurs, si les devoirs sont finis, vous pouvez proposer un temps d'échange à la maison à votre enfant, sur ce qu'il a fait en classe, les difficultés rencontrées dans son travail et ses réussites...

# Comment inscrire mon enfant ?

- En remplissant le coupon d'inscription qui vous a été remis,
- Si vous êtes hors délai, vous pouvez écrire un mot dans le carnet à présenter au professeur principal,
- Vous pouvez aussi appeler directement le collège.
- Enfin si vous avez des questions, je reste à votre écoute,

A.Derose, Principale-adjointe.